

Séance du Conseil d'Administration en date du 3 juillet 2025

Délibération n° 2025-13– Budget rectificatif n° 1

Le conseil d'administration s'étant réuni le 3 juillet 2025 en salle du conseil du bâtiment Claudin Lejeune, campus du Mont Houy, sous la présidence de monsieur Rodolphe DELAUNAY ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu les statuts de l'INSA Hauts de France ;

Le quorum étant atteint ;

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 100 ETPT sous plafond et 35 ETPT hors plafond soit un plafond global de 135 emplois ;
- 20 612 909 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 13 986 055 € relatifs au personnel ;
 - o 4 898 980 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 1 727 874 € relatifs à l'investissement.
- 20 562 945 € de crédits de paiement dont :
 - o 13 986 055 € relatifs au personnel ;
 - o 4 857 226 € relatifs au fonctionnement et intervention ;
 - o 1 719 664 € relatifs à l'investissement.
- 19 236 346 € de prévision de recettes ;
- solde budgétaire de – 1 326 599 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 1 326 599 € de variation de trésorerie ;
- 36 794 € de résultat patrimonial ;
- 473 194 € de capacité d'autofinancement ;
- 1 007 938 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Rodolphe DELAUNAY

Nombre de votants :27
POUR :27
CONTRE : 0
Abstentions : 0

